

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-117  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière :  
DOMAINES DE  
COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPERATION «**  
**CŒUR DE VILLE**  
**N°2026-05 » :**  
**ATTRIBUTION**  
**SUBVENTION**  
**OPAH RU «**  
**PROPRIETAIRE**  
**BAILLEUR »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **06 MAI 2026**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,  
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,  
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**  
BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,  
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,  
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,  
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour le centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil ° 2019-303 du 16 décembre 2019, et n° 2021-271 du 15 novembre 2021. La convention OPAH-RU a été signée avec l'ensemble des partenaires le 4 septembre 2020 modifiée par l'avenant n° 1 du 3 octobre 2022.

Dans ce cadre, la Commune accorde aux propriétaires bailleurs une aide financière correspondant à 20 % du montant des travaux subventionnés par l'ANAH, ainsi que des primes complémentaires, afin de soutenir la réhabilitation des logements.

La SCI DOMINIUM représentée par Madame SYLVESTRE Virginie et Monsieur NOIRIE Stéphane propriétaire de l'immeuble situé au 5 Rue de l'horloge et 14 Place de Verdun (parcelle cadastrée section AH n° 1061) a déposé cinq demandes de subvention pour la réalisation de travaux lourds de réhabilitation.

Le montant total des dépenses subventionnables, établi sur la base des factures acquittées, s'élève à **297 881,95 Euros**.

Le montant total des aides attribuées, primes comprises, s'élève à **172 389,97 Euros**, dont **123 936,95 Euros** versés à ce jour sous forme d'acomptes.

La répartition des aides est la suivante :

- **ANAH** : 104 258,68 Euros (soit 35 % des dépenses), majorés de 8 500,00 Euros de primes, soit un total arrondi de **112 759,00 Euros**, dont **81 766,00 Euros** déjà réglés.
- **Commune** : 47 630,97 Euros (soit 20 % des dépenses), majorés de 12 000,00 Euros de primes, soit un total de **59 630,97 Euros**, dont **42 170,95 Euros** déjà réglés.

Il convient de procéder au versement du solde de la participation de la Commune, soit un montant de **17 460,02 Euros**, conformément au tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission communale « Aménagement du territoire communal, Habitat, Travaux, Enseignement supérieur, Formation » en date du 24 avril 2026.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le versement du solde de la subvention à hauteur de 17 460,02 Euros ;

**PRECISE** que cette dépense sera imputée au budget d'investissement 2026 de la Commune (opération n° 9006, nature 20422).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

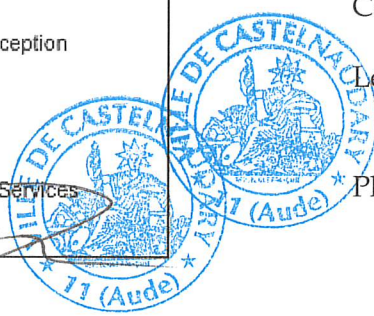
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le <b>30 AVR. 2026</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
<b>30 AVR. 2026</b>
Par publication le :
<b>06 MAI 2026</b>
Par délégation Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le **06 MAI 2026**

ID : 011-211100763-20260428-DB20260117-DE

